

**A retourner
par courrier à**

Commune de Martigny
Services techniques municipaux
Rue des Ecoles 1
Case postale 176
1920 Martigny 1

Ou

par mail à

patrimoine@villedemartigny.ch

**Bâtiment en secteur patrimoine
Annonce d'intention
Demande de rapport d'expertise préliminaire**

1. INFORMATIONS

Objet : _____
Parcelle n° : _____ Rue/n° : _____
Requérant : _____
Adresse de contact : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

2. INTENTION

Agrandissement	<input type="checkbox"/>	Intervention sur les façades	<input type="checkbox"/>
Transformation	<input type="checkbox"/>	Intervention en toiture	<input type="checkbox"/>
Rénovation	<input type="checkbox"/>	Intervention sur la structure	<input type="checkbox"/>
Démolition	<input type="checkbox"/>	Remplacement fenêtres et/ou portes	<input type="checkbox"/>
Changement d'affectation	<input type="checkbox"/>	Amélioration énergétique	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	Amélioration accessibilité	<input type="checkbox"/>
Etude de projet en cours	<input type="checkbox"/>	Travaux urgents (sécurité, salubrité)	<input type="checkbox"/>

3. DESCRIPTION DU PROJET

4. SIGNATURES

Date : _____ Requérant : _____ Propriétaire : _____

Par sa signature, le requérant autorise le Service des constructions à organiser une visite des lieux.

5. ANNEXES À JOINDRE

Dossier photographique (intérieur, extérieur, situation)

Plan de localisation (SIT)
Extrait actualisé du Registre foncier
Copie des plans à disposition

GRILLE D'ANALYSE PARCELLE N°

Etablie par : _____

date : _____

1. BASES D'ANALYSE

oui/non

Dossier photographique	Reçu le _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Visite des lieux	Du _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

2. SITUATION ET CONTEXTE

 Zone RCCZ Vieille Ville - Centre contigu A - Centre dispersé B - Habitat coll. A - Habitat coll. B

Secteur Patrimoine	Périmètre : P1 A - P2 A - P3 C - P4 A - P5 A - P6 B - P7 B - P8 C
avec	Ensemble : E0.1 C - E0.3 B - E3.1 A
objectif de sauvegarde	Périm. environnant : PE I a - PE II a - PE III a - PE IV b - PE V a - PE VI a - PE XIII b

Qualité ISOS	Spatiale	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Historico-architecturale	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Signification (archéologique, historique, typologique, culturelle)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Valeur de situation	Front de rue	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Arrière	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Autre _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Description	_____	

3. BÂTIMENT EXISTANT

Classification	Inventorié ISOS Elément individuel EI objet de sauvegarde A	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Classé monument culturel art. 58a RCC	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Classé monument historique art. 58b RCC	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	La substance bâtie peut être assainie aux conditions du cadre d'intervention	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Autre _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Description	_____	

4. ELEMENTS PARTICULIERS

	Contexte	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Typologie	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Façade (encadrements, pilastres, bandeaux, balcons)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Toiture (charpente, corniches, lucarnes, cheminées)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Aménagements intérieurs (escalier, boiseries, moulures)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Aménagements extérieurs (jardin, plantations, murs, portail)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Autre _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Description	_____	

5. CAPACITE ETAT ACTUEL

bon/moyen/mauvais

Critères 1	Hauteur habitable	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Surface habitable	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Source d'éclairage naturel	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Critère 2	Qualité spatiale	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Critère 3	Etat structure et matériaux	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

6. REMARQUES GENERALES

FEUILLE DE ROUTE PARCELLE N°

Etablie par :

date :

1. ETAT DES LIEUX

Le requérant a fait visiter le bâtiment à une délégation de la commission patrimoine. Lors de cette visite il a été noté que de manière générale, à l'extérieur le bâtiment est en bon état et présente un caractère unitaire et cohérent issus d'une transformation datant probablement de la fin du XIXème. Son caractère qualifie l'espace de la tête de pont côté Batiaz, une coursive en bois probablement de la fin du XIXème ou peut être du début du XXème fait face à la Dranse. De l'époque médiévale reste les traces d'un canal permettant probablement le fonctionnement d'un moulin ainsi que les sous-sol.

La structure spatiale et porteuse du bâtiment est formée par les façades ainsi que plusieurs murs de refend. Une magnifique cave voûtée est probablement aussi d'origine médiévale. L'escalier donnant accès à cette cave ne respecte pas la structure de la voûte du rez et aux étages la structure des plancher n'est pas visible, les faux plafonds cachent les poutres et les planchers probablement anciens.

La position des escaliers distribuant les étages implique l'usage de la belle coursive en bois donnant sur la Dranse comme un espace distributif. L'espace des combles offre une hauteur très confortable sauf ponctuellement sous la charpente qui a été l'objet d'une lourde transformation probablement à la fin du XIXème avec la création de deux lucarnes.

2. INTEGRATION PHOTOGRAPHIQUE



3. RÈGLES À SUIVRE POUR LA RÉNOUVELLEMENT DU BÂTIMENT

La volumétrie et le traitement général des façades du bâtiment répondent de façon précise à sa situation urbaine : façades en maçonnerie sur les trois cotés Batiaz et coursive en bois rapportée côté Dranse. La toiture unifiée l'ensemble avec une corniche courant sur le pourtour du bâtiment.

A l'extérieur l'aspect du bâtiment doit être maintenu, en particulier l'encadrement en pierre et la corniche (isolation par l'intérieur). La coursive en bois rapportée mais également la volumétrie et le revêtement de la toiture sont à maintenir.

Les 2 lucarnes en toiture peuvent être remises en causes ; par contre tout percement genre balcon baignoire ou autre solution du même type n'est pas envisageable.

A l'intérieur la structure principale doit être maintenue en particulier les murs de refend perpendiculaires aux façades.

Le volume disponible dans les combles est suffisant et ne nécessite pas de relever le niveau de la toiture, par contre une intervention est envisageable sur la charpente.

Une étude fine des percements en toiture ne devra pas compromettre son caractère unitaire essentiel à la qualité générale de ce bâtiment situé dans une position stratégique pour la perception du quartier.

Un avant-projet établi sur la base de ces conditions sera présenté à la commission Patrimoine pour préavis avant dépôt du dossier d'autorisation.

Généralité :Toiture

Les éléments de toiture (pannes, chevrons, lattage, lambris) en bon état doivent être conservés.

Les éléments défectueux doivent être remplacés dans leur dimension et leurs détails.

Les avant-toits doivent être maintenus dans leurs dimensions existantes. Leur finesse doit être maintenue par une mise en œuvre adaptée, selon laquelle chaque couche doit recouvrir la précédente avec un léger débordement, sans planche de larmier ni vire.

L'isolation de la toiture doit se faire entre ou sous les chevrons et les avant-toits ne seront pas isolés de façon à maintenir la finesse de l'épaisseur visible de la toiture.

La corniche de toiture doit être conservée et l'avant-toit maintenu dans sa dimension existante.

Les cheminées existantes sur toiture en tôle seront remplacées par des cheminées en maçonnerie.

Les lucarnes en toiture ne sont pas autorisées.

Façades

L'amélioration thermique doit être prévue et réalisée par l'intérieur de manière à conserver le caractère des façades.

Bois

Les bois existants doivent être conservés. Si des pièces sont détériorées et doivent être remplacées, elles le seront par des pièces de même nature, de même espèce et de même traitement que l'ensemble de la construction.

Maçonnerie

Les maçonneries sont conservées dans la teinte et à la façon des crépis traditionnels de l'endroit.

Les murs de plâtre sont traités avec toutes les précautions nécessaires pour éviter qu'ils ne s'écroulent pendant les travaux.

Ouvertures

Les fenêtres existantes sont à remplacer par des fenêtres en bois à deux vantaux (sections de profilés minimales).

Les volets existants sont à remplacer par des volets en bois tenant compte d'une répartition historique entre cadre et panneau plein et avec jalousie.

Cette feuille de route sera validée par le Conseil communal